Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260504-D2026_0405_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	23
présents	21
votants	23

L'an deux mille vingt-six , le 04 mai à 20 h 00
Le Conseil municipal de la commune de CAMORS appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné selon des rapports subséquents et adressée au moins 3 jours avant la présente séance s'est réuni en session ordinaire, à la mairie Place de la Liberté sous la présidence de Mme Christelle JAFFRÉ DANET

Date de convocation : Le 27 avril 2026

Délibération n° 2026 –04/05- 13

Présents : - BADOUAL Claudie- CADORET Philippe – FICHER Marie Berchmans – FRAVALO Romain - GUENNEC Corentin - GUÉZENNEC Bruno– JÉHANNO Séverine – LE GAL Barbara – LE GOLVAN Yannick – LE GRAS Jean-Marc- LE LOUER Patrick– LE MAREC Perrine -LONGUÉPÉ Romain – MANDOIS Alain - MOUREAUD Carelle – PARQUIER Brianne – PETITEAU Denis - REPOSEUR Georges Henri — SIMON Nadine – THOMAS David

Absents excusés ayant donné procurations : - RUP JOLY Judikaëlle à PETITEAU Denis, MARTIN Isabelle à SIMON Nadine

Secrétaire de séance : JÉHANNO Séverine
Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérée

---

Signature de conventions avec Morbihan Energies pour l'effacement des réseaux rue du Palmier

Morbihan Energies fédère l'ensemble des communes du Morbihan et est chargé de contrôler, développer et renforce le réseau de distribution.
Il exerce des missions de maitrise d'ouvrage, maitrise d'œuvre et de conseil dans le domaine de l''éclairage et des infrastructures télécom.
Les travaux comportant l'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité impliquent également la mise en souterrain des lignes de communications électroniques existantes, avec la réalisation des infrastructures correspondantes. Dans le cadre des dispositions de l'article L. 14251 du CGCT, la Collectivité accepte de prendre en charge la réalisation des installations souterraines de communications électroniques, afin notamment de favoriser un renforcement des réseaux de communications électroniques et une rationalisation des coûts et de l'occupation du domaine public. Morbihan Energies est propriétaire des fourreaux et infrastructures correspondantes, dont il assume les coûts de gestion.
L'opération de mise en souterrain des réseaux concerne deux maîtres d'ouvrages : Morbihan Energies pour les travaux sur le réseau de distribution d'électricité et les réseaux de télécommunications, la collectivité pour les travaux d'éclairage public. Il est envisagé de conclure trois conventions désignant Morbihan Energies comme maître d'ouvrage unique de l'opération, selon les termes du projet de convention ci-joint. Dans ce cas, les participations financières de Morbihan Energies et de la Collectivité font l'objet de conditions particulières précisées dans ces convention, Morbihan Energies assurant le règlement des opérations et la Collectivité apportant un financement pour la part de l'opération d'éclairage public, d'électrification et de réseau de communication demeurant à sa charge.
Dans le cadre d'une opération d'effacement des réseaux rue du Palmier, il s'avère nécessaire de signer 3 conventions avec Morbihan Energies pour la gestion de ces travaux, à savoir :
- 1 convention de financement et de réalisation pour les travaux relatifs à l'éclairage. L'estimation prévisionnel des travaux est de 38 500 € HT soit 46 200 € TTC. La contribution de Morbihan Energies est de 30 %, avec un plafond de 38 500 € soit 11 550 €.
- 1 convention de financement et de réalisation pour les travaux télécom. L'estimation prévisionnelle des travaux est de 22 500 € HT soit 27 000 € TTC à la charge de la collectivité.
- 1 convention de partenariat pour la propriété des réseaux télécom

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260504-D2026_0405_13-DE

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou sous-préfecture
le :
Publié ou Notifié

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à 18 voix pour et 5 abstentions:

Article 1 : d'approuver le programme de travaux pour l'effacement des réseaux rue du Palmier

Article 2 : d'approuver les projets de conventions et notamment les conditions de participation financière :

- Travaux liés à l'éclairage : 46 200 € TTC avec une participation de Morbihan Energies à hauteur de 11 550 €
- Travaux liés aux réseaux télécom : 27 000 € TTC

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer les conventions et tout document relatif à ces travaux.

Article 4 : Les dépenses liées à ces travaux ont été prévues dans le budget primitif 2026

Pour extrait conforme

A CAMORS, le 04 mai 2026
Le Maire,

MAIRIE de CAMORS 56 (Morbihan)

Christelle JAFFRÉ DANET

La Secrétaire,

Séverine JEHANNO

« La présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de RENNES, situé 3 contour de la Motte 35000 RENNES ☎02 23 21 28 28, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de la légalité »